Haussmann Courtage CONSEIL & ASSURANCE

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES
Courtier exerçant selon les modalités de l'article L.521-2 II b) du code des assurances

Vous avez choisi ou êtes sur le point de nous confier la mission de vous assister et vous proposer différentes solutions assurancielles. Conformément à nos différents statuts respectivement de Courtier en assurance et en réassurance (COA), nous vous informons de différents points concernant notre activité.

L'entreprise

Haussmann Courtage – SARL au capital social de 50 000 €
RCS de Paris sous le numéro 808 937 775
Siège : 11 Bis rue de Milan 75 009 Paris
Téléphone : 01.40.22.87.90
Email : contact@haussmann-courtage.fr

Pour information, Haussmann Courtage est détenue à 100% par la société Fa7 Holding, qui détient par ailleurs :
- 100% de la société Ocra (Office Central de Retraite et d'Assurances), œuvrant dans les domaines de la prévoyance, la retraite et la santé des entreprises et de leurs dirigeants.

- 100% de la société Fa7 Capital, également Intermédiaire en Assurance et Conseiller en Investissements Financiers.

Statuts réglementés et autorités de tutelle

Haussmann Courtage est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation n° 15001589 au titre de l'activité réglementée suivante :

Intermédiaire en Assurance (IAS) catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (Article L.521-2 II 1°b du Code des Assurances), contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, http://www.acpr.banque-franc.fr/accueil.html). Notre accompagnement est conforme à l'article L521-4 I du Code des Assurances, et consiste à vous accompagner dans le choix d'un contrat cohérent avec vos exigences et besoins.

Haussmann Courtage, société à responsabilité limitée de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 11 Bis, Rue de Milan et immatriculée sous le N° 808 937 775 au RCS de Paris – Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 15001589 – tel. : 01.40.22.87.90 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). Haussmann Courtage exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. **Réclamation** : Haussmann Courtage / Service Réclamation, 11 bis, rue de Milan 75009 Paris – **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

Haussmann Courtage CONSEIL & ASSURANCE

Assurance responsabilité civile professionnelle

Haussmann Courtage dispose, conformément à la loi et obligations liées à son activité, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités, souscrite auprès de la société CGPA domiciliée au 125 rue de la Faisanderie CS 31666, 75773 Paris Cedex 16.

Haussmann Courtage bénéficie dans le cadre du contrat N° RCP76341, conforme à l'article L 512-6 du code des assurances, d'une garantie de :

- 1 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance pour les **opérations d'intermédiation en assurance** (Conformément aux articles L.512-6, R.512-14 et A.512-4 du Code des assurances)

Compagnies d'assurances, fournisseurs et partenaires

Haussmann Courtage atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins de 10 % de son capital ou de ses droits de vote.

Haussmann Courtage a actuellement pour partenaires :

AG2R, AIG, Allianz, Alptis, Apivia, April, April International, Aviva, Axa, Entoria, Eres Debory, Generali, Harmonie Mutuelle, Henner, Henner Mobilité Internationale, Klésia, Le Gan, Malakoff Humanis, Metlife, Miel Mutuelle, Mutuelle Mieux-Être, SMI, Solly Azar, SPvie, Veralti.

Haussmann Courtage pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres compagnies d'assurance, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous sommes en relation.

Rémunérations, commissions, avantages non monétaires

La rémunération de Hausmann Courtage, relative à sa mission, se traduit sous forme :

- D'une commission c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance

Informations relatives au traitement des réclamations

Dans le cadre de ses activités de courtier en assurance et en réassurance (COA), Haussmann Courtage accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément à la recommandation ACPR n° 2011-R-05 du 15/12/2011 ayant fait l'objet d'une mise à jour le 26/02/2015 :

Haussmann Courtage, société à responsabilité limitée de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 11 Bis, Rue de Milan et immatriculée sous le N° 808 937 775 au RCS de Paris – Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 15001589 – tel. : 01.40.22.87.90 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). Haussmann Courtage exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. **Réclamation** : Haussmann Courtage / Service Réclamation, 11 bis, rue de Milan 75009 Paris – **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

Haussmann Courtage CONSEIL & ASSURANCE

En cas de litige, de mécontentement ou de réclamation, vous pouvez saisir Haussmann Courtage afin de rechercher en premier lieu un arrangement amiable ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.
Haussmann Courtage peut être contacté selon les modalités suivantes à votre convenance :

- Par courrier : Haussmann Courtage – 11 bis rue de Milan 75009 Paris
- Par mail : contact@haussmann-courtage.fr
- Par téléphone : 01.40.22.87.90

Haussmann Courtage s'engage à traiter toutes vos réclamations dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de la réponse de Haussmann Courtage, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le maximum sera fait par Haussmann Courtage pour traiter toute éventuelle réclamation le plus rapidement possible. Si malgré l'ensemble des dispositifs mis à votre disposition, nous refusons de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation, les voies de recours ci-dessous vous sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite :

Pour les activités d'assurance
La médiation de l'assurance, Pôle CSCA
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09
Email : le.mediateur@mediation-assurance.org
Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Informations relatives à la Confidentialité et à la protection des données personnelles

Haussmann Courtage porte une attention particulière au traitement de vos données à caractère personnel, collectées et utilisées afin de vous fournir des services et produits adaptés à votre situation. Ce traitement s'effectue conformément à :

- La loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD »)

Haussmann Courtage en tant que responsable de traitement, représenté par Monsieur Xavier Bourbonneux (x.bourbonneux@fa7capital.com) en sa qualité de co-gérant, s'engage à ce que vos données soient collectées et utilisées uniquement pour des finalités précises en lien avec notre métier d'Intermédiation en Assurance ou la Compétence Juridique Appropriée.

Haussmann Courtage, société à responsabilité limitée de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 11 Bis, Rue de Milan et immatriculée sous le N° 808 937 775 au RCS de Paris – Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 15001589 – tel. : 01.40.22.87.90 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). Haussmann Courtage exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. **Réclamation** : Haussmann Courtage / Service Réclamation, 11 bis, rue de Milan 75009 Paris – **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

Haussmann Courtage CONSEIL & ASSURANCE

Nous réalisons également des traitements de données à caractère personnel pour d'autres finalités, sous réserve de nous assurer préalablement de la pertinence de ce traitement, à savoir :

- La gestion et l'exécution des contrats souscrits
- Le traitement de vos demandes diverses et en cas de réclamation
- La réalisation de contrôles internes
- L'envoi d'informations périodiques (Ex : Newsletter) et l'organisation d'évènements à destination des prospects ou de clients afin de promouvoir les activités de Haussmann Courtage
- Le respect des obligations réglementaires en vigueur (Ex : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, lutte contre le fraude fiscale)
- La gestion des demandes de droit relative à vos données personnelles (Ex : droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, de limitation, d'effacement)

La société Haussmann Courtage, membre du groupe Fa7 conserve vos données à caractère personnel 5 ans à compter de la fin de notre relation contractuelle.
Dans le cadre des différentes actions que nous opérons, vos données peuvent être rendues accessibles aux catégories de personnes suivantes :

- Les conseillers en charge de la relation
- Les personnes chargées de la passation, la gestion et l'exécution des missions confiées à Haussmann Courtage et aux sociétés du groupe Fa7
- Les partenaires commerciaux de Haussmann Courtage et des sociétés du groupe Fa7
- Les prestataires informatiques et sous-traitants de Haussmann Courtage et des sociétés du groupe Fa7
- Les autorités de tutelle compétentes (Ex : ACPR) ou à toute juridiction habilitée à en faire la demande

Toutes les personnes qui interviennent dans le traitement des données à caractère personnel respectent l'ensemble des règles sur la protection de vos données et s'engagent à maintenir confidentielles les données transmises. Aucune donnée à caractère personnel n'est cédée à des tiers à des fins d'opérations marketing ou de prospection commerciale.
Les données à caractère personnel sont transmises à nos partenaires commerciaux, prestataires de services ou sous-traitants uniquement dans le cadre des missions qui ont été confiées à Haussmann Courtage et aux sociétés du groupe Fa7. Cette transmission est indispensable à la bonne fin des opérations confiées.

Conformément à la règlementation applicable vous disposez de plusieurs droits, à savoir :

- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel ainsi qu'une copie de ces données à caractère personnel.
- Droit de rectification : Si vous estimez que vos données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données à caractère soient modifiées en conséquence.
- Droit à l'effacement : vous pouvez exiger l'effacement de vos données à caractère personnel, (notamment lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées) et dans la mesure permise par la loi.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données à caractère personnel à un traitement spécifique.

Haussmann Courtage, société à responsabilité limitée de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 11 Bis, Rue de Milan et immatriculée sous le N° 808 937 775 au RCS de Paris – Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 15001589 – tel. : 01.40.22.87.90 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). Haussmann Courtage exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. **Réclamation** : Haussmann Courtage / Service Réclamation, 11 bis, rue de Milan 75009 Paris – **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

- Droit de retrait : Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel (ce droit ne s'appliquant qu'aux traitements fondés sur la base légale du consentement)
- Droit à la portabilité de vos données : Quand ce droit est applicable, vous avez le droit à ce que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies vous soient restituées, ou lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un autre organisme.
- Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL -https://www.cnil.fr

Afin de faciliter le traitement de l'exercice de vos droits, nous vous remercions d'accompagner votre demande d'un document d'identité ainsi que toutes informations essentielles complètes et précises relatives à votre demande à l'adresse suivante : Haussmann Courtage – 11 bis rue de Milan 75009 Paris (Email : contact@haussmann-courtage.fr)

Nous répondrons au mieux à votre demande dans un délai maximum de deux mois. Nous vous informons que notre notice relative à la protection des données à caractère personnel peut être régulièrement mise à jour afin de s'adapter aux évolutions de notre organisation, nos offres, nos évolutions techniques et des règles légales applicables.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces mises à jour sur notre site internet www.haussmann-courtage.fr

À Paris, le.....

Le Client	**Haussmann Courtage**
Nom du Client : …….	représenté par Pascal Ségard,
Raison Sociale : ……...……	Associé-gérant

Haussmann Courtage, société à responsabilité limitée de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 11 Bis, Rue de Milan et immatriculée sous le N° 808 937 775 au RCS de Paris – Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 15001589 – tel. : 01.40.22.87.90 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). Haussmann Courtage exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du code des assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. **Réclamation** : Haussmann Courtage / Service Réclamation, 11 bis, rue de Milan 75009 Paris – **Médiation** : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.